



Les Journées Des Arts 2003

à
voir
absolument
!!!

Expos,
musique,
théâtre,
scène ouverte

...



BULLETIN MUNICIPAL : MARS 2003 - N°82

Sommaire

Le Mot du maire 3

Vie municipale

Conseil municipal du 9 janvier 2003	4
Ouverture de la mairie	4
L'assistante sociale	4
Conseil municipal du 4 mars 2003	5
Pourquoi j'ai démissionné	7
Sécurité routière à l'école	7
Médiathèque	8

Infos municipales

Projet du stade	9
Le CCAS	10
Relais assistantes maternelles	10
AIAD	10
CCVL : les ordures ménagères	11
Réponse de la DDE	12
Balade et nettoyage	12

Vie Associative

Calendrier des fêtes	13
École de musique, grand concert pour un petit public	13
Solidarité-Emploi	14
Classe en 4	14
Formations associations	14

La Maison de la Rencontre	15
Fête de la musique	15
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	16
Comité de la foire	16
LAB Sport Auto	17
Association Geneviève Dumont	18
Classe en 3	18
Courants d'Arts	20

Intercommunalité

CCVL, séances plénières	22
APRAC le Lyonnais	23
Club Cycliste Intercommunal des Vallons du Lyonnais	23

Infos diverses

Espace formation	24
EDF	24
Réglementation concernant l'identification des équidés	24
Comité du Rhône de la Ligue contre le Cancer	25
L'Araire	25

Nouveau propriétaire à la Croix du Ban	26
---	----

Tribune du citoyen

Chronique d'une corvée vraiment salée	27
Question à une réponse	27

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés

Le budget principal de la commune ainsi que le budget assainissement ont été votés lors de la séance du conseil municipal du jeudi 20 mars. C'est l'acte le plus important de l'année, car c'est à travers cet exercice que les élus déterminent les programmes et les enjeux de la commune pour l'année en cours, voire au-delà. C'est le cas en 2003.

Nous avons pu inscrire d'importants programmes d'investissements, notamment en assainissement, car les représentants du SAGYRC (Syndicat d'Aménagement, de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières), ainsi que tous les partenaires, de l'Etat, la Région, le Département et l'agence de l'eau ont signé début décembre 2002 le contrat de rivière de l'Yzeron Vif qui va nous permettre d'obtenir des subventions non négligeables pour une mise en conformité de nos réseaux d'assainissement.

- La première action consiste en la mise en séparatif des eaux usées au centre bourg. C'est l'une des obligations relatives au traitement de l'eau. De toute façon, le schéma directeur d'assainissement avait mis en évidence la dégradation de ce réseau qui est à reprendre.
- La deuxième action comporte la suppression de la station d'épuration qui n'est plus en capacité d'absorber tout le traitement des eaux usées. Pour cela nous allons lancer une tranche de travaux pour équiper le site de la station avec une pompe de relevage en direction du réseau de la Poizatère, celui-ci étant raccordé au réseau du Grand Lyon. Au passage cela va permettre d'assainir le hameau du Labbé ainsi que l'assainissement du stade dans de meilleures conditions.

Ces travaux vont démarrer maintenant le plus rapidement possible.

Au budget principal, le conseil municipal a inscrit la mise en sécurité des piétons par la création d'un passage sous la maison « Burel », ainsi que la création d'un petit local commercial dans le prolongement du local multiservices. De ce fait, nous rendrons plus compacte la localisation des commerces de notre commune. Ainsi, petit à petit, le centre bourg sera plus organisé et permettra une vie économique et associative plus attrayante. Le point le plus important reste bien sûr la mise en sécurité des usagers de la route départementale 70 dans la traversée de notre village et ce programme n'est qu'une étape dans l'aménagement du centre bourg.

Dans le domaine sportif, c'est la réhabilitation du stade Jean Benoît Morel qui a retenu toute l'attention de vos élus. Les travaux seront donc lancés dès cet automne.

D'autres travaux sont programmés et notamment la réhabilitation et l'entretien des chemins, pour rendre plus attractif notre domaine boisé très prisé par les randonneurs, les vététistes, ainsi que les cavaliers et pour favoriser l'accès aux véhicules d'incendie et de secours.

Voilà les principaux points dont je souhaitais vous informer concernant les votes des budgets 2003.

En ce qui concerne la vie associative de la commune, je ne peux que me réjouir de la relance du Sou des Ecoles et adresser mes sincères encouragements aux nouveaux membres du bureau qui par leur dévouement vont permettre aux enfants de l'école publique Michel Serres de continuer à bénéficier d'un partenariat pour les activités périscolaires entre l'engagement financier de la commune, du Sou des Ecoles et la participation des parents à hauteur d'un tiers chacun. J'adresse mes sincères remerciements aux membres sortants et notamment à sa Présidente Laurence Jasserand pour le travail accompli ces dernières années.

Cordialement.
Gilbert Marignier

Le Directeur Gérant : Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : Nancy PEFAURE, adjointe.

Dépôt légal : mars 2003

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69160 TASSIN

Le prochain bulletin paraissant courant juin les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 20 mai 2003. Merci.

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

■ SÉANCE DU 9 JANVIER 2003

M. le Maire présente ses meilleurs vœux à l'assemblée pour 2003.

INDEMNITE A UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Suite au retrait de délégation au quatrième adjoint par arrêté, M. le Maire a désigné un conseiller municipal, M. Carret, délégué à la voirie et aux réseaux. Aussi, il est proposé de verser au nouveau conseiller municipal délégué la même indemnité que celle versée aux adjoints et fixée par délibération du conseil municipal en date du 26 mars. Il n'y aura pas une indemnité de plus qui sera versée car un adjoint sans délégation ne perçoit pas d'indemnité. Le coût pour la commune reste inchangé.

M. Raquin, adjoint, à qui les délégations de fonctions ont été retirées indique qu'il ne souhaite pas polémiquer et qu'il sait que M. le Maire a une totale liberté pour lui retirer ses délégations. Il rappelle la transmission par ses soins d'un courrier à l'ensemble des élus sur "les difficultés du passage de l'information". Il pense que cette lettre a pesé dans la décision de M. le Maire de lui retirer ses délégations mais il est en droit d'avoir des idées différentes et de les exprimer. Il informe ses collègues élus qu'il se réserve le droit de faire un recours au tribunal administratif contre l'arrêté de retrait de délégations pris par M. le Maire.

Il fait part de sa frustration de ne plus pouvoir assumer cette fonction d'élu délégataire des fonctions du maire, car il appréciait de pouvoir approcher les désirs des administrés, travailler à la CCVL sur la voirie, avec la DDE et la Maison du Département, s'occuper de l'entretien des chemins ruraux. Il met en évidence la faiblesse dans sa participation à l'urbanisme par rapport

à la voirie et la CCVL. Il regrette d'avoir manqué de temps pour répondre à certains problèmes techniques, compte tenu de la suppression de sa délégation. Mme Banks, conseillère municipale, s'étonne que le conseil municipal ait élu le maire et les adjoints et que le conseiller municipal délégué soit désigné par arrêté du maire. M. le Maire rappelle que le conseil municipal élit effectivement le maire et les adjoints. La délégation de fonctions est ensuite décidée par le maire et elle n'est en aucun cas obligatoire. Lorsque le maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, et si celui-ci ne démissionne pas, il peut attribuer ces délégations à un conseiller municipal. M. Raquin tient à remercier M. Carret qui lui avait conseillé de ne pas démissionner. Il souhaiterait que le dossier soit retiré de l'ordre du jour. M. le Maire refuse. M. Raquin indique qu'il votera contre. Mesdames Beauquis, Roux, Poccachard, Banks et Messieurs Lhotte, Rageade qui a le pouvoir de M. Garlet indiquent qu'ils s'abstiendront.

Voté à la majorité (10 pour, 8 abstentions, 1 contre)

M. Raquin, adjoint, rappelle le manque de confiance qui s'est instauré. M. Chêne, conseiller municipal, fait remarquer que le problème est bien là, et que la confiance est primordiale pour la délégation de fonctions.

DGE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORTS

Afin de pouvoir mener à bien ce projet de création d'un plateau multisports sur le site du stade Jean Benoît Morel, la commune doit solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'aménagement d'un plateau multisports sur le site du stade Jean Benoît Morel et le plan de financement prévisionnel et de solliciter de l'Etat le versement d'une subvention égale à 30% du montant des travaux HT dans le cadre de la DGE.

Voté à l'unanimité.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

L'ASSISTANTE SOCIALE MME MAURE

sera présente en salle des Associations
le 1^{er} mercredi de chaque mois
sur rendez-vous de 10 h à 12 h.

Pour les rendez-vous appeler
la MDR à Vaugneray
Tél. 04 78 45 78 20

VIE MUNICIPALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORTS DE 30 000 EUROS

M. Marquier, adjoint, indique que de nombreuses fédérations ont été sollicitées sans succès. Il souhaiterait qu'un dossier soit présenté à la CCVL. M. Chêne, conseiller municipal, rappelle l'importance pour une commune d'avoir un stade.

Voté à l'unanimité.

■ SÉANCE DU 4 MARS 2003

DISSOLUTION DU SEAGYRC

Le SEAGYRC, Syndicat d'Études pour l'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières constitué le 29 novembre 1991, était composé de quinze communes appartenant au bassin versant de l'Yzeron, toutes concernées par les problèmes de crues, d'étiage et de gestion de cette rivière et de ses affluents. Aujourd'hui, la phase d'études est terminée.

Le SAGYRC, Syndicat d'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières a été créé le 26 décembre 2001 pour prendre le relais du SEAGYRC et mettre en œuvre les aménagements préconisés dans le contrat de rivière.

Le SEAGYRC n'a donc plus lieu d'exister.

La création du SAGYRC et la dissolution du SEAGYRC n'ont pu se faire de façon concomitante en raison de la clôture de comptes qui n'a pu se faire rapidement.

Voté à l'unanimité.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aujourd'hui, après deux années d'existence, il est nécessaire de les modifier, afin de prendre en compte, entre autres, la démission d'un conseiller municipal et le retrait de délégation à un des adjoints.

Il est donc proposé de :

- fixer le nombre de membres de chaque commission à sept, y compris M. le Maire, président de droit.
- mettre en place les commissions suivantes :
 - finances et vie économique
 - voirie et réseaux
 - culture, vie associative et sports

La commission "urbanisme, POS et gestion de l'espace" qui comprend déjà sept membres y compris le président n'a pas à être modifiée, son fonctionnement ayant donné toute satisfaction.

Le comité consultatif "jeunesse, sports, culture, vie associative" doit également être supprimé.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT A LA CCVL

M. le Maire et M. Brottet ont été élus délégués titulaires, Messieurs Marquier et Lhotte délégués suppléants. M. Lhotte a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et il convient donc de le remplacer.

Muriel Porte est élue au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIVUREEN

Par délibération en date du 30 mai 2002, Mme Gallone, adjointe, a été désignée déléguée titulaire en remplacement de M. Perraud, les responsables du SIVUREEN ayant souhaité la nomination d'un élu en charge des affaires sociales.

Par arrêté en date du 12 décembre 2002, M. le Maire a retiré les délégations "voirie et réseaux" à M. Raquin, adjoint et les a confiées à M. Carret, conseiller municipal par arrêté en date du 18 décembre 2002.

Aussi, il s'avère maintenant nécessaire que le délégué titulaire au SIVUREEN soit l'élu en charge du secteur voirie et réseaux, afin de permettre un meilleur suivi des dossiers et du travail réalisé.

Un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant sont désignés pour représenter la commune au comité de ce syndicat. M. Raquin fait remarquer qu'il n'y a aucune obligation légale de désigner l'élu délégué à la voirie pour représenter la commune à ce syndicat.

La désignation des délégués a lieu à bulletin secret.

M. Alain Carret est élu délégué titulaire au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

M. de Rouville est élu délégué suppléant au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PREVUS AU CONTRAT DE RIVIERE DE L'YZERON VIF

M. Marquier, adjoint, indique à l'assemblée que le contrat de rivière de l'Yzeron Vif a été signé le 7 décembre 2002. Il regroupe l'ensemble des opérations prévues pour la commune de Pollionnay en matière d'assainissement sur les fiches A11 : "Travaux de transport des eaux usées avec raccordement au réseau du Grand Lyon" et A12 : "Travaux de collecte et de mise en séparatif des eaux usées".

Le montant prévisionnel des travaux pour le raccordement au réseau du Grand Lyon est de 300 000 euros HT et pour la mise en séparatif de 349 000 euros HT. La commune, pour réaliser ces aménagements, doit nécessairement obtenir des subventions de la Région Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Rhône.

Eu égard au montant des travaux et afin de permettre leur réalisation au cours de l'année budgétaire 2003, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir sol-

VIE MUNICIPALE

liciter des subventions de la Région Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Rhône pour la réalisation des travaux d'assainissement prévus sur les fiches A11 et A12 du contrat de rivière de l'Yzeron vif, dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'Assainissement 2003, approuver le plan de financement, autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises sur appel d'offres selon l'article 33 du Nouveau Code des Marchés Publics et à signer tout document afférent à ce dossier. M. Chêne se félicite des taux de subventions obtenus notamment auprès de l'Agence de l'Eau et de la solution technique retenue pour le raccordement au réseau du Grand Lyon.

Voté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE PAR LA CCVL - INTÉGRATION DES BIENS A L'ACTIF ET A L'INVENTAIRE SUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

- Matériel : 3 071,32 euros

- Logiciels : 841,98 euros

Voté à l'unanimité.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS SCOLAIRES

La commune de Pollionnay participe aux frais scolaires des enfants pollionnois scolarisés dans les communes de Brindas, Vaugneray, Sainte Consorce, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Thurins, Saint Laurent de Vaux et Yzeron. Cette mesure concerne les enfants âgés de 3 ans et plus au cours de l'année civile de référence, et le montant de la participation proposé pour les élèves de primaire et de maternelle, à compter de l'année scolaire 2002/2003, est :

- 388 euros pour un enfant scolarisé dans une classe maternelle,

- 194 euros pour un enfant scolarisé dans une classe primaire.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS NE DONNANT PAS LIEU A DÉLIBÉRATION

M. Raquin, adjoint, a interpellé M. le Maire par courrier sur le projet OPAC pour savoir où en sont les travaux et si la façade nord a fait l'objet de modifications dans son aspect suite à la demande des élus. M. Marquier, adjoint, répond que le projet sera livré en principe en janvier 2004 et il rappelle que les élus ont eu peu d'emprise sur ce projet, qui a quand même été validé après modification par l'architecte des bâtiments de France. M. Marquier, adjoint, rappelle que la municipalité a quand même pesé sur l'OPAC pour que ladite façade soit modifiée. Par ailleurs, M. Marquier, adjoint, explique que la rétrocession de 630 m² de placette est onéreuse et qu'il faudra être vigilant. M. Brotte, adjoint, rappelle qu'une porte de service est supprimée côté placette. M. Chêne, conseiller municipal, demande que soit conservé le mur de clôture de la future placette, éventuellement sous forme de muret. M. Marquier, adjoint, précise que l'architecte des Bâtiments de France souhaite conserver ce mur en pisé.

INFORMATIONS

M. de Rouville, conseiller municipal, souhaite que la commune prenne en charge la mise en place d'un système permettant la diffusion de musique dans l'église de Pollionnay. M. Marquier, adjoint, demande un chiffrage de ce projet et rappelle les investissements importants réalisés en 2002 (crédence, sacristie, plancher) et ceux prévus en 2003 (vitrine forte, nettoyage et mise en conformité du clocher, isolation du clocher) dans ce bâtiment communal. M. Chêne, conseiller municipal, rappelle que la commune n'intervient que sur le bâtiment et que l'installation d'un système sonore ne relève pas de sa compétence.

Le maire,
Gilbert Marignier

CARRIERES POCCACHARD SARL

GORRE GRAVILLONS OCRE ROUGE JAUNE

ENROCHEMENT PIERRES JAUNES A MURET

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE

LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

LEPY - POLEYMIEUX AU MONT D'OR 69250

TEL. : 04 78 48 13 14

Fax : 04 78 48 17 54

VIE MUNICIPALE

POURQUOI J'AI DÉMISSIONNÉ ?

Extraits de la lettre adressée à M. le Maire, le 18 décembre dernier.

"En mars 2001, les habitants de notre village ont élu l'intégralité des candidats de la liste que vous avez conduite avec succès. Les dix-neuf personnes de ce groupe avaient et ont encore des envies, des capacités, des possibilités, des volontés et des motivations différentes, dont nous avons pu, tous ensemble, apprécier le degré au cours des premiers vingt et un mois de notre mandat.

Me concernant, cette courte mais intéressante expérience, me fait découvrir le fonctionnement d'une municipalité, explorer les mécanismes en place, rencontrer et mieux connaître les personnes et les métiers qui s'exercent au sein d'une collectivité territoriale. Mais force est de constater sur la base des mois passés, que pour honorer la confiance de ses concitoyens, et exercer pleinement sa fonction et ses attributions, il faut y consacrer du temps, bien plus de temps que je ne puisse l'imaginer. Les évolutions récentes de ma vie professionnelle, avec des déplacements lointains de plus en plus fréquents, m'éloignent encore davantage de la vie de notre communauté et du travail en commun qu'exige une participation nécessaire et suffisante que chacun est en droit d'attendre de ma part. Je ne suis pas à ce jour en mesure de pouvoir augmenter de façon significative cette contribution, ni capable d'apporter des garanties complémentaires pour le futur...

... Enfin, j'estime que les conditions idéales ne sont pas encore réunies au sein de l'équipe municipale pour un échange et un partage efficace de l'information. Je pense, compte tenu des discussions récentes, que des progrès sensibles sont envisageables et seront sans doute perceptibles sous peu. Mais là encore, faute de temps, je ne peux à titre personnel contribuer davantage à leur avancée au sein de notre groupe.

Ainsi, après mûre et longue réflexion, au vu des éléments du passé et analyse réaliste de ma possible contribution future, j'ai le regret, Monsieur le Maire, de vous remettre ce jour ma démission..."

Je reconnais volontiers que cette décision n'est pas glorieuse et je la considère comme un échec personnel, n'ayant pas su apprécier l'effort qu'un tel engagement demandait. Je prie celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance et leur soutien de bien vouloir accepter mes plus sincères excuses.

Patrick Lhotte

SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ÉCOLE

Mardi 18 février, les gendarmes sont venus à l'école de Pollionnay.

L'objectif était de sensibiliser les plus grands sur la sécurité routière avec un accent sur le comportement à vélo.

Deux gendarmes étaient présents pour les classes de Roger et Alain (CE2, CM1 et CM2).

La première partie, je dois le dire un peu longue mais si importante, portait sur la connaissance des panneaux ainsi que le comportement et la conduite à vélo.

Ceci peut paraître anodin, mais pour effectuer un changement de direction à vélo, ce n'est pas si facile, surtout de lâcher son guidon pour tourner à droite par exemple.

Après une coupure bien méritée, la deuxième partie était axée sur le port de la ceinture de sécurité en voiture et l'utilisation du réhausseur pour les moins de 10 ans.

Un petit rappel sur l'âge légal pour monter devant en voiture, 10 ans dans la mesure où la taille de l'enfant est suffisante, rapport à la ceinture de sécurité qui ne doit pas étrangler.

Nous avons clos la séance en salle d'évolution, avec la mise en situation portant sur la première partie de la matinée. Les enfants ont ainsi délimité une route avec un croisement puis un passage piétons, voitures et vélos évoluaient (les acteurs étaient les enfants tant pour la délimitation que pour l'action). Là, nous nous sommes rendu compte que seulement environ 80 % des consignes avaient été retenues, pour des enfants qui pratiquent régulièrement le vélo. Ce résultat paraît plutôt satisfaisant mais la conclusion est qu'à 9-10 ans, on est loin de pouvoir circuler en toute sécurité, sans erreur, sur la route seul.

Je me permettrais une petite remarque et ajouterais donc un petit bémol, dans l'intervention de nos gendarmes, qui n'avaient pas eu la possibilité d'avoir des supports pédagogiques variés pour faire passer en douceur et avec attention ces 2 h 30, la demande avait été faite, mais l'administration !!! Quel dommage.)

A l'issue de la matinée, une distribution de petits ouvrages a été faite aux élèves sur la sécurité routière. J'espère très sincèrement que ce temps fort les sensibilisera et portera ses fruits pour l'avenir.

Il a été rappelé aux enfants et j'ajouterais, nous vous rappelons à vous automobilistes, que la sécurité de nos enfants dépend du bon respect du code de la route.

Agnès Poccachard

MÉDIATHÈQUE

SOIRÉES CONTES : IL NE MANQUAIT QUE LE PÈRE NOËL !

Vive le vent, vive le vent... C'est avec cette petite mélodie connue de tous qu'Irène Ville conteuse, a ouvert son sac à histoires le vendredi 20 décembre 2002 à la médiathèque de Pollionnay.



Une trentaine de personnes s'étaient déplacées pour cette soirée conviviale sur le thème de l'hiver et Noël.

Les héros de la soirée : Manolo, Clémentine et ses amis, sans oublier les araignées, ont enchanté petits et grands une heure durant. Chacun est reparti la tête

pleine d'histoires aux milles couleurs de Noël en gardant précieusement le secret des guirlandes qui ornent les sapins.

Demandez le programme !

Tout au long de cette année la médiathèque vous propose des expositions.

"Il était une fois la chanson française" : une série d'affiches qui traverse les siècles à travers la musique et la chanson. A voir à partir du mois de mai.

"Les sentiers de la soie" : la soie, symbole du luxe et du raffinement, aux multiples utilisations, l'évolution



d'un travail à travers son histoire et ses techniques. La médiathèque accueillera cette exposition à partir du mois de septembre.

"D'après photos : 11 écrivains confrontés à leur image" : Sandrine Jousseume, photographe, a invité 11 auteurs contemporains à commenter leur portrait. Une approche insolite, qui donnera envie de découvrir l'œuvre de chacun. Cette exposition s'inscrira dans le cadre de Lire en Fête 2003.

Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque :

**mercredi, samedi, dimanche de 10 h à 12 h
et le jeudi de 16 h 30 à 19 h.**

Pour l'équipe, Delphine Bourrat

SARL JEAN FAURE

- MENUISERIE
- AGENCEMENT
- ESCALIERS
- CHARPENTE
- COUVERTURE
- ZINGUERIE

GREZIEU-LA-VARENNE. Tél. 04 78 57 18 04



DANIEL SOULIER ELECTRICITÉ

23, chemin de la Rivière
69290 GREZIEU LA VARENNE
Tél. 04 78 57 18 64
Portable 06 07 03 32 11
Fax : 04 78 57 02 32



PROJET DU STADE

Depuis plusieurs années, la rénovation du stade était envisagée, celui-ci étant devenu au fil des ans vétuste. Le terrain de football n'est pas conforme aux dimensions en vigueur, les jeux de boules ne donnent pas satisfaction aux utilisateurs, les vestiaires sont insalubres, tout comme la buvette que M. le Maire a dû fermer par arrêté.

Le comité consultatif "sports" a travaillé sur ce dossier plusieurs mois durant, pour recueillir dans un premier temps, les souhaits des usagers, définir les besoins des associations sportives, rédiger les cahiers des charges et ensuite étudier les différents projets proposés par les architectes.

Le choix unanime s'est porté sur le projet de M. Simonard des ateliers Tudelle de Vaugneray.

Interrogé sur l'aménagement du plateau multisports qu'il a imaginé, M. Simonard précise que le site exceptionnel du stade de Pollionnay lui a permis de concevoir un tel projet et de prévoir notamment la construction de locaux qui seront réalisés sur deux niveaux :

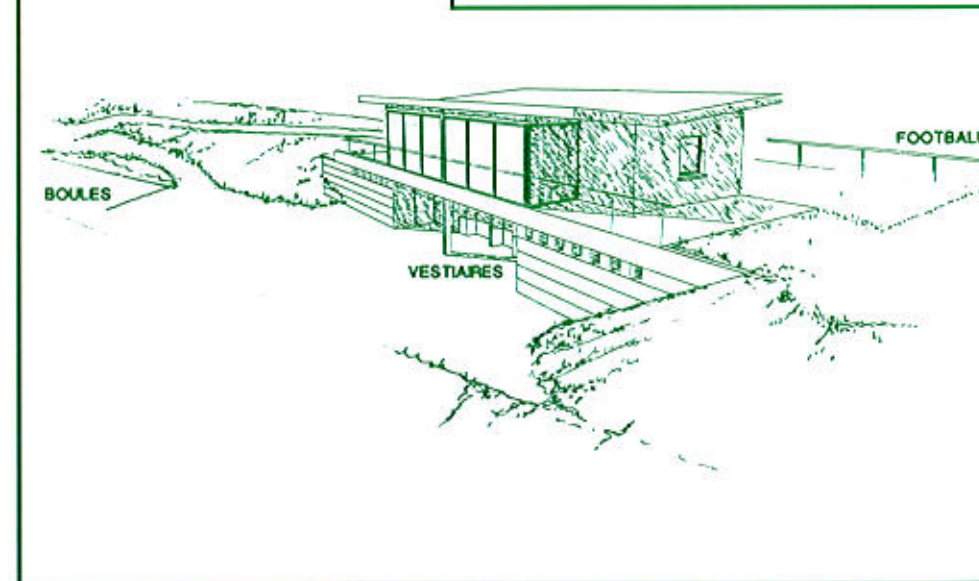
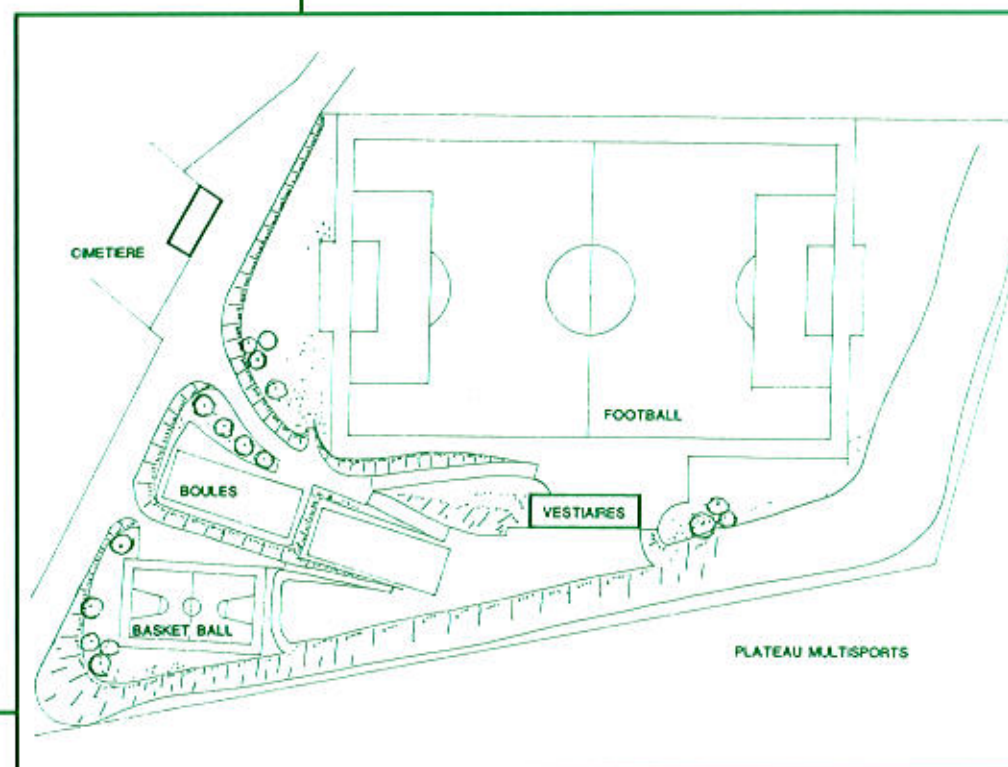
- les vestiaires au rez-de-chaussée ;
- des bureaux et une salle de réception au niveau supérieur offrant une vue imprenable sur Lyon et les Alpes.

Les différents terrains seront mis aux normes des fédérations concernées et un espace multi-

sports sera accessible à tous. Le volet paysager offre enfin une parfaite intégration dans le site.

Ce projet est évalué à 536 000 euros HT et à fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'État par le biais de la DGE et de la Fédération Française de Football. Elles devraient représenter 45 % de l'enveloppe totale, le delta du plan de financement étant réparti à parts égales entre un financement propre de la commune et un prêt auprès d'un organisme bancaire. Le suivi sera désormais assuré par la commission "urbanisme", ainsi que par la commission "finances".

Jean-Pierre Marquier



INFOS MUNICIPALES

LE CCAS

QU'EST-CE QUE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ?

Le Centre communal d'action sociale (CCAS), autrefois Bureau d'aide sociale, est un service administratif, distinct de la mairie, qui entre autre attributions, intervient en matière d'aide sociale pour ce qui concerne la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires. Il les transmet aux services compétents du département après avoir émis un avis.

Parmi ses différentes attributions, on peut noter la création de services sociaux tels que crèches, dispensaires, services d'aide aux personnes âgées ou handicapées, résidences pour personnes âgées...

Un CCAS participe en partenariat avec les institutions publiques et privées aux actions menées dans le domaine du développement social de la population dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

Il peut également allouer des secours sous forme de prestations en nature ou en espèces.

Pour son fonctionnement, le CCAS est administré par un conseil d'administration dont le maire est le président; il comprend à parts égales des membres élus par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi lesquels doivent figurer des personnes qualifiées dans le secteur social :

- des représentants des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion,
- un représentant des associations familiales,
- un représentant des personnes âgées,
- un représentant des personnes handicapées.

LES DIFFÉRENTES AIDES :

- **Aides sociales légales aux personnes handicapées :**
 - carte d'invalidité
 - allocation compensatrice qui est une prestation d'aide sociale relevant du service départemental qui a pour but de compenser les charges particulières qui peuvent peser sur une personne handicapée.
- **Aides sociales légales aux personnes âgées :**
 - Fond National de Solidarité (FNS);
 - allocation de logement à caractère social;
 - allocation personnalisée à l'autonomie (APA).
- **Aide sociale au placement :**

C'est une prestation d'aide sociale relevant du service départemental, ayant pour but de compenser les charges relatives aux frais d'hébergement en maison de retraite.

• Aide facultative :

Le conseil d'administration du CCAS qui se réunit ponctuellement est amené à examiner des demandes de

secours (paiement de factures, prise en charge de frais de restaurant scolaire, aide aux classes de neige, banque alimentaire, etc.).

• Revenu minimum d'insertion :

Ce dispositif a pour but de permettre à chacun de disposer de ressources minimales pour faire face à ses besoins essentiels et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis.

Il garantit des droits sociaux :

- minimum de ressources;
- couverture sécurité sociale;
- aide au logement.

Financé sur crédits budgétaires de l'État, c'est la CAF ou la MSA qui assure le paiement après décision du Préfet.

En conclusion, le CCAS est établissement public, il est accessible aux usagers en situation de détresse ou pour un problème particulier d'ordre social. Certaines catégories de demandeurs sont orientées directement vers un secteur déterminé, d'autres se voient proposer un rendez-vous à une date ultérieure.

L'entretien d'écoute n'aboutit pas forcément à l'instruction d'un dossier. La plupart du temps, les usagers reçus au CCAS viennent demander un conseil, voir une orientation vers un autre organisme qui pourra mettre en place un plan d'action plus adéquat (assistantes sociales, caisse d'allocations familiales, service d'aide aux émigrants...)

Geneviève Beauquis

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Une structure au service des assistantes maternelles, des familles et des enfants.

10, rue de la Mairie
69290 St Genis-les-Ollières
Tél. 04 78 57 44 91

AIAD

Une association au service de l'aide à domicile auprès des personnes âgées :

Place Andrée-Marie Perrin
69290 Craponne
Tél. 04 78 57 34 09

INFOS MUNICIPALES

CCVL ORDURES MÉNAGÈRES

L'exploitant de la déchetterie a changé mais pas les horaires !

Vous pourrez y aller, avec votre carte de résident bien sûr, aux horaires suivants :

• En hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

- lundi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h;
- samedi de 9 h à 17 h sans interruption.

• En été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

- lundi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h;
- du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h;
- samedi de 9 h à 18 h sans interruption.

Nous vous rappelons que les cartes de résident sont délivrées à la mairie pour les particuliers et par la CCVL pour les entreprises. Il sera délivré une seule carte de résident par entreprise.

C'EST LE PIED !

Maintenant, vous pouvez aussi jeter vos chaussures dans les conteneurs à vêtements... On n'arrête pas le progrès !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter
Isabelle Goy et Célia Abate :
service environnement de la CCVL
au 04 78 57 83 93.

EXTRA...

DÈS LE 24 MARS 2003

On ramasse les trois



jaune



verte



bleu

en une seule fois !

A Pollionnay

lundi : ordures ménagères
jeudi : ordures ménagères
et les trois caisses de tri

INFOS ?
04 78 57 83 93



LE TRI MARRANT

INFOS MUNICIPALES

RÉPONSE DE LA DDE

Lors de la réunion de quartier en septembre 2002, une demande de miroir avait été faite, M. Carret a obtenu la réponse suivante de la DDE :

"Le Code de la Route et la Circulaire Interministérielle de la Signalisation Routière définissent les conditions d'implantation de miroirs.

Il apparaît que l'emploi est strictement interdit hors agglomération.

Toutefois, il est dit que "dans le cas particulier d'une voie privée, un propriétaire peut installer un miroir à l'intérieur de son domaine privé, pour assurer sa propre sécurité sous réserve que le dispositif ne soit pas facteur de risques pour la circulation générale, notamment la nuit".

Ce dernier point semble être le seul à pouvoir autoriser la pose d'un miroir hors agglomération."

Le chef de la CDES, Roland Crimier

BALADE ET NETTOYAGE

Comme tout un chacun le sait, tous les ans dans le cadre de la semaine environnement, des associations, des municipalités, etc. se mobilisent.

Cette année la commission environnement a décidé de vous proposer le samedi 17 mai au matin, une formule qui combine nettoyage et promenade.

Dès 8 h 30 au stade, nous vous accueillerons et vous remettrons :

- des accessoires pour participer à la récolte de papier, bouteilles...
- un plan vous indiquant trois propositions de parcours avec des repères des dépôts pour votre collecte.

Si nous avons assez d'enfants, il n'est pas exclu de leur proposer une balade particulière.

A partir de 11 h, nous partagerons le verre de l'amitié et seront à l'écoute de vos remarques et de vos suggestions.

Pour ceux qui le souhaitent, ne pas hésiter à prévoir un repas sorti du sac.

Nous vous attendons nombreux le samedi 17 mai au matin au stade.

Nancy Péfaure

La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes
et fleuries, compositions,
plantes à massifs, fleurs coupées...

Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés

Av. Marcel Méricieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96



CALENDRIER DES FÊTES 2003

ORGANISATEUR	DATE	HEURE	ACTIVITÉ	LIEU
Maison de la Rencontre	Samedi 12 avril	14 h 30	Conférence-débat Haiti	Salle des associations
Classes en 3 / Classes en 4	dimanche 13 avril	10 h 00	Animation repas	Salle municipale
Boule des Pins	lundi 21 avril	journée	Concours	Stade
Classes en 4	mercredi 30 avril	nuit	Muguet de mai	Tout le village
Boule des Pins	samedi 3 mai	journée	Grand Prix des jeunes du département	Stade
Anciens Combattants	jeudi 8 mai	11 h 00	Cérémonie Repas	Salle des fêtes
Maison de la Rencontre	mercredi 14 mai	14 h 30	Visite propriété Melchior Philibert à Charly	Place anciens combattants pour co-voiturage
Maison de la Rencontre	samedi 17 mai	8 h 30	Balade et nettoyage	Pollionnay
Courant d'Arts	vendredi 16 mai	soirée	Les Journées des Arts	Salle des fêtes - MJC
Courant d'Arts	samedi 17 mai	journée	Les Journées des Arts	Salle des associations
Courant d'Arts	dimanche 18 mai	journée	Les Journées des Arts	Maison de la Rencontre
Club du Tilleul	jeudi 23 mai	journée	Soirée de Printemps	
Ass. G. Dumont	samedi 24 mai	18 h 00	Verfissage - expo (25/05 au 29/06)	La Remise
Société de Chasse	dimanche 25 mai	9 h 00	Assemblée générale	Salle des associations
École Michel Serres	vendredi 13 juin	20 h 00	Spectacle de fin d'année	Salle des fêtes
Club de Foot	vendredi 13 juin	soirée	Concours de pétanque	Stade
Club de Foot	dimanche 15 juin	journée	Journée du Club	Stade
Club du Tilleul	jeudi 19 juin	14 h 30	Anniversaire du 2 ^e trimestre	Salle des associations
Fête de la Musique	samedi 21 juin	journée		

VIE ASSOCIATIVE

ECOLE DE MUSIQUE GRAND CONCERT POUR UN PETIT PUBLIC

Nous attendions impatiemment ce 8 février, que nous préparions depuis plusieurs mois :

au programme, un master-class guitare et batterie : cours grandeur nature, échange avec des musiciens professionnels, possibilité d'essayer l'instrument avec leur conseils, puis, en soirée, un super concert blues-rock...

Une telle occasion de partager, de vivre la musique, ne se présente pas tous les jours !

Et ce fut vraiment une journée exceptionnelle, un moment musical privilégié, de grande qualité !

Le Marco Triax Band a su nous faire partager sa passion, nous expliquer en toute simplicité sa façon de travailler, de créer, nous parler des influences des grands noms du blues, du rock, avant de nous offrir un concert extraordinaire.

Alors, pourquoi cette déception, cette amertume pour l'équipe animatrice ?

Parce que VOUS, vous n'étiez pas au rendez-vous !

Domage pour vous, parce que vous n'avez pas profité de cette soirée, de ce plaisir.

Domage pour le groupe de musiciens/chanteurs profes-

sionnels qui est venu dans notre village.

Domage enfin pour l'école de musique, qui perd de l'argent, alors qu'elle espérait pouvoir investir le bénéfice potentiel dans du matériel destiné aux élèves (instruments, partitions...).

Mais la vie continue... Nous essayons de rester motivés.

**BIENTÔT LE 21 JUIN,
FÊTE DE LA MUSIQUE PARTOUT EN FRANCE.**

Nous vous invitons à la fêter ensemble, à Pollionnay, en commençant par l'audition des élèves, à partir de 16 h, puis, dès le début de soirée, avec le concert d'un groupe de musiciens professionnels... Qui pourraient bien vous faire vibrer, voire danser, chanter jusque tard dans la nuit !

Rendez-vous le samedi 21 juin 2003, 16 h, Place du Square, entre la Médiathèque et l'École de Musique !

Nous vous attendons nombreux !

Virginie Corbière

VIE ASSOCIATIVE



SOLIDARITÉ EMPLOI

Dans le bulletin municipal de janvier et dans "Au boulot" de décembre, nous annonçons l'installation de Solidarité-Emploi à Grézieu. C'est chose faite depuis le 1^{er} février, le local situé au 6 avenue Evellier au 1^{er} étage nous est loué par la mairie. L'accueil continue à se faire, dans un premier temps, le samedi de 10 h 30 à 11 h 30. Chacun, demandeur, offreur ou sympathisant, peut venir offrir un emploi, consulter les dernières offres, exposer ses problèmes, chercher un conseil, se renseigner sur notre action ou les aides que nous pouvons offrir : ateliers de techniques de recherche d'emploi, initiation à l'informatique assurée par le club YGREC qui, outre Word et Excel, propose une initiation Internet. Toutes ces prestations sont gratuites pour les demandeurs d'emploi.

Un accueil en semaine à une autre heure ou sur rendez-vous est aussi envisagé. Les demandeurs pourront alors disposer d'une documentation sur papier ou sur Internet et réaliser ou modifier leurs CV et lettres de motivations avec l'aide d'un(e) bénévole compétent(e).

Du lundi au vendredi de 14 à 17 h, il est possible de consulter le "service des offres" au téléphone au 04 78 44 67 42. C'est là qu'on peut obtenir toutes précisions sur les offres d'emplois (listes mises à jour et affichées chaque semaine en mairie, à la Poste ou dans divers commerces). On peut aussi se renseigner ou s'inscrire aux diverses activités. En particulier prendre rendez-vous pour un entretien avec un bénévole compétent. On peut aussi nous contacter par Internet : service.offres@solidarite-emplois.com ou sur le site : www.solidarite-emplois.com.

Nous avons baptisé ce local "Espace Emploi Intercommunal" : intercommunal parce qu'agir pour l'emploi ne peut se limiter à une commune et Solidarité-Emplois agit sur tout le territoire de la CCVL ainsi que St Genis et Marcy. Nous sommes aussi en contact avec les associations voisines de Craponne et Chaponost.

Un de nos atouts est de connaître et être connus des acteurs économiques locaux, employeurs ou salariés. Un autre est la proximité. Un travail proche du domicile est positif aussi bien pour le demandeur que pour l'employeur. Un autre encore est la rapidité : connaissant beaucoup de demandeurs, il nous est souvent arrivé de pourvoir une offre urgente en un ou quelques jours.

Nous comptons également améliorer nos prestations en lien avec les élus, la CCVL, l'ANPE, la Mission locale et travaillant en développant partenariat et complémentarité avec elles.

Au cours de cette année, nous vous tiendrons au courant de nos projets et de leur réalisation pour une plus grande efficacité. Rappelons que, à Grézieu le nombre de demandeurs inscrits à l'ANPE oscille depuis six mois entre 130 et 140 dont un tiers non indemnisé.

Si vous vous sentez concerné(e) par le chômage, venez renforcer notre équipe quelques soient vos compétences. Votre aide morale et financière sont aussi très appréciées ! Cotisations à partir de 35 euros (entreprises) ou 10 euros (particuliers).

Les adresser à Solidarité-Emplois
6 avenue E. Evellier, 69290 Grézieu-La-Varenne
CCP Lyon 10238-82 N

Muriel Porte

CLASSE EN 4

Après neuf années de répit, nous nous sommes retrouvés une vingtaine pour notre 1^{re} réunion le 20 février dernier.

A cette occasion, nous avons élu notre bureau :

Présidente : Anne-Marie Brossard

Trésorière : Nathalie Bouchard

Secrétaire : Pierre Gaudier

Après avoir débattu de notre "tenue", nous avons finalement choisi des pièces "rares" que vous découvrirez le 13 avril pour notre première "sortie" officielle.

Malgré tous nos efforts nous avons peut-être omis de vous envoyer une information personnelle, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre le 13 avril à partir de 9 h pour prendre votre tenue et venir balayer les trois qui vont prendre un bon repas et un repos bien mérité.

Nous rappelons à l'ensemble des villageois que nous passerons "Chanter le Mai" et leur offrir un brin de muguet dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai. Nous vous remercions par avance de bien vouloir être indulgent et généreux.

Christine Roux

FORMATIONS ASSOCIATIONS

Le département du Rhône propose des formations pour les associations.

Voici les sujets proposés pour le 1^{er} semestre 2003 :

- Comptabilité : 6, 13, 15, 20, 22 mai

- Juridique plusieurs modules : 11-13 mars, 8-10 avril, 15 avril, 17 avril, 17-19 juin

- Communication : 27 mai, 3, 5, 10, 12 juin.

Leurs coordonnées : Espace Associatif du Rhône,

Immeuble le Drapeau (1^{er} étage),

26, rue de la Part-Dieu - 63003 LYON

Tél. : 04 72 61 71 66 • Fax : 04 72 61 72 72

Internet : www.rhone.fr • E-mail : inforhone@rhone.fr

YAMAHA
LYON
Alexis Motos
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

2 adresses :

motos et accessoires

3, 5 et 7, avenue Jean Jaurès

tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

Alexis Motos - Cap Motos

58, chemin de la Bruyère

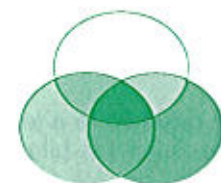
69570 Dardilly

Motos : 04 78 72 52 76 73/74

Atelier : 04 72 52 76 70

Pièces détachées : 04 72 52 76 75

VIE ASSOCIATIVE



MAISON DE LA RENCONTRE QUE SE PASSE-T-IL ?

Le dimanche 23 janvier 2003 s'est tenu la première réunion du CA après l'assemblée générale du 18 novembre 2002.

Étaient présentes : Germaine Bouchard, Stanis Brochet, Jeannette Chantre, Josette Chavand, Mahi Dangmann, Annie Delorme, Mireille Doin, Monique Eono, Charlotte Hardaloupas, Marcelle Jasserand, Marie-Ange Marchand, Odette Petitjean, Michelle Peyrat, Françoise Rageade, Andrée Roux. Excusés : Jean Peyrat, Fabienne Maréchal, Janine Deroux.

Constitution du nouveau bureau, permanences des dimanche-café et projets pour l'année 2003.

Présidente : Monique Eono

Vice-présidente : Odette Petitjean et Annie Delorme

Secrétaire : Stanis Brochet

Secrétaire-adjointe : Françoise Rageade

Trésorière : Jeannette Chantre

Trésorière adjointe : Marie-Ange Marchand

Correspondante avec l'ASCP : Josette Chavand et Monique Eono

Jeannette nous informe qu'il a été collecté 170 euros pour l'internat des enfants de Kolokonde au Bénin. Le conseil d'administration à l'unanimité des présents a voté son accord pour arrondir la somme à 200 euros et d'effectuer le virement directement sur le compte C.C.P. du père Iriquin. Un courrier nous est lu par Monique, nous remerciant pour les vœux que nous lui avons adressés.

Après avoir établi les permanences pour les dimanches-café jusqu'en octobre, nous passons aux différents projets proposés lors de l'assemblée générale. Date, lieu, nombre de personnes, mode de déplacement, coût, organisatrice.

Pas évident de choisir nos dates ; il faut tenir compte du calendrier déjà établi pour des manifestations locales auxquelles participent nos adhérents ; enfin nous essayons. Toutes nos idées pour la prochaine réunion.

Ce mercredi 12 mars 2003 s'est tenu le CA de la Maison de la Rencontre. Excusées : Jeannette Chantre, Charlotte Hardaloupas, Marcelle Jasserand,

Monique nous interpelle : Alors ! VOS IDÉES... Reprenons l'ordre chronologique des différentes manifestations :

• 12 avril à 14 h 30 (un samedi après-midi) - HAÏTI... Un autre regard - conférence débat à la salle des Associations ; intervenant Haïtien, C. Rodrigue. Ensuite F. Maréchal, nous présentera l'Association MIMOSA Enfants en Haïti. Pensez à offrir ce que vous n'utilisez plus : polos, chaussettes, blancs de préférence, ainsi que toutes fournitures scolaires ; cette rencontre se termina par un moment de convivialité autour d'un café Haïtien, jus de fruit et gâteaux exotiques. Pour plus de détails voir les affiches attrayantes réalisées par Françoise Rageade, qui fleurissent dans le village.

• 14 mai à 14 h 45 (un mercredi après-midi) - Rendez-vous, pour un co-voiturage, place des Anciens Combattants à Pollionnay. Nous partirons visiter la propriété Melchior Philibert : Maison des Champs à Charly, pour plus d'informations contacter Odette Petitjean.

• le 12 juillet 2003 - Le vieux Moulin à St Romain-de-Popey, propriété de la famille Cellier, pique-nique tiré du sac, déplacement individuel ou en co-voiturage, contact Josette Chavand.

• 14 septembre - Le petit Train de Lamure, en cars ; organisateurs Michelle et Jean Peyrat, nous tiennent au courant de leurs démarches et nous ferons une proposition avant les vacances.

Foire de Pollionnay le 7 septembre 2003 : toujours à la recherche des passions de nos habitants, la Maison de la Rencontre a choisi cette année d'exposer les collections que nous trouvons chez les uns et ou les autres, nous exposerons donc "Les collectionneurs de notre village". Stanis Brochet réceptionne les inscriptions des amateurs collectionneurs, enfants et adultes.

En parallèle, nous aurons une exposition pour l'association MIMOSA et son orphelinat avec une vente de crêpes, de tisanes et différents objets réalisés et offerts par les participants de la Maison de la Rencontre, au profit de cette association qui a pour but d'aider les enfants et les jeunes en difficultés en Haïti.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations et n'oubliez pas nos :

Dimanche-café de 10 h à 12 h
les 1^{er} et 3^e dimanche de chaque mois.

Pour le CA, Stanis Brochet

21 JUIN 2003 FÊTE DE LA MUSIQUE

Partout en France, la musique se décline sur tous les tons, mais nulle part ailleurs comme à Pollionnay ! Son école de musique, ses élèves, les professeurs, tous les bénévoles vous donnent rendez-vous le :

21 JUIN 2003 À PARTIR DE 16 H

Devant l'école de musique, pour venir écouter, et encourager l'audition des élèves, et rencontrer leurs professeurs. Puis à partir de 19 h, continuer à faire la fête en musique. Une buvette et des crêpes seront vendues au profit de l'école de musique. Venez nombreux et d'avance merci à tous.

Marie-Ange Marchand

VIE ASSOCIATIVE



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Avec vos élus et les élus de la région, vous avez décidé de dire :

- **NON à un COL** qui causerait des dommages irréparables pour l'agglomération lyonnaise, qui dès sa réalisation en 2020 le situerait en pleine zone urbaine.
- **NON à la destruction des espaces agricoles de grande qualité**, production maraîchère et fruitière, vignobles AOC des Côtes Rôties, Condrieu, Coteaux du Lyonnais, Beaujolais.
- **NON à l'asphyxie des espaces naturels** qui participent à l'équilibre de vie des agglomérations de Lyon et Saint-Etienne : à 12 km de la Place Bellecour, le COL passerait dans le Poumon Vert de Lyon et pénétrerait dans le Parc Naturel Régional du Pilat.
- **NON à l'aggravation des nuisances et de la pollution dans l'agglomération lyonnaise et la vallée du Rhône** (bruit, particules, composés organiques NO, CO, CO₂) en contradiction avec les recommandations européennes (Livre Blanc sur les Transports), le Plan Régional pour la Qualité de l'Air et le Plan de Déplacements Urbains.

Alors, venez tous à la réunion d'information que le comité local de la Sauvagerie des Coteaux du Lyonnais tiendra lors de son assemblée générale, salle des Associations, mardi 15 avril 2003, à 20 h 30.

Vous comptez sur nous ?

Nous comptons sur vous !

Pour le comité : E. Brochet

COMITÉ DE LA FOIRE

Après une trêve bien méritée, le Comité de la Foire a tenu son assemblée générale en décembre dernier. Les bilans, moraux et financiers, très bons cette année, ont été adoptés à l'unanimité des participants. Le Conseil d'Administration a été réélu dans son ensemble et de nouveaux membres sont venus grossir les bénévoles toujours prêts pour préparer et animer nos manifestations. Le 19 février, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire son bureau, avec l'arrivée de Patrick Marchand à la fonction de trésorier, les autres membres étant réélus à leurs postes (Raphaël Poccachard devenant trésorier-adjoint).

Lors de cette réunion, une répartition plus précise des tâches de chacun, a été définie pour éviter la "saturation" de membres toujours dévoués.

Ce soir-là s'est déroulé également la première réunion de préparation de la 24^e foire qui aura lieu le

dimanche 7 septembre 2003

Différentes propositions d'animations et d'expositions ont été soumises aux participants, et une décision sera prise après de plus amples informations.

En juillet dernier les mauvaises conditions climatiques ne nous ont pas permis de nous retrouver pour un "Jour de Moisson". Mais qu'à cela ne tienne, l'ardeur est toujours là et nous devrions donc nous retrouver à la Poizatière, début juillet. La date précise vous sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage.

Si vous avez des idées, des informations, vous pouvez nous rejoindre à la prochaine réunion le

jeudi 27 mars 2003, Salle Jourdan.

Le bureau du Comité de la Foire se compose :

Président : Jean-Michel Morellon

Vice-Président : Louis (Lulu) Chantre

Secrétaire : Pierre Grataloup

Secrétaire-adjoint : Philippe Roux

Trésorier : Patrick Marchand

Trésorier-adjoint : Raphaël Poccachard

Membre du bureau : René Chantre

Philippe Roux

MARY BOUTIQUE

Maroquinerie - Bagages
Gants - Parapluies

MAC DOUGLAS - TEXIER - ERBÉ - EASTPACK
SAMSONITE - DELSEY - ISOTONER

112 av. P. Dumont

Tél. 04 78 57 90 14

69290 Craponne

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

VIE ASSOCIATIVE

LAB SPORT AUTO

Le team a organisé le samedi 1er février dernier une soirée dansante très réussie à la salle des fêtes de Pollionnay.

Plus de 200 personnes étaient présentes pour passer un bon moment où elles ont dégusté un apéritif suivi d'une tartiflette, le tout accompagné d'une projection vidéo démontrant les exploits de nos pilotes et une fin de soirée consacrée à la dans grâce à l'animation de la sono. Nous remercions toutes les personnes qui étaient présentes ainsi que M. Serge Fournand, M. et Mme Bataille, le restaurant, l'apéro gourmand et la société de chasse de Pollionnay.



Aujourd'hui, une nouvelle saison démarre pour les membres du team automobile. Avec une dizaine d'équipages représentant nos couleurs et celles de la commune pour l'année 2003, le sport auto prouve une nouvelle fois qu'il est l'un des sports les plus pratiqués sur Pollionnay.

De nouveaux équipages nous ont rejoints à l'intersaison pendant que certains bolides étaient révisés et d'autres réparés après une saison éprouvante.

Maintenant tout le monde est quasiment prêt et impatient d'en découdre à nouveau et heureusement les premières courses arrivent. A cette occasion, nous vous invitons à suivre nos pilotes lors des rallyes suivants :

- Rallye Lyon - Charbonnières (69) les 11, 12 et 13 avril,
- Rallye des Monts du Lyonnais (Ste Foy l'Argentière, 69) les 26 et 27 avril.

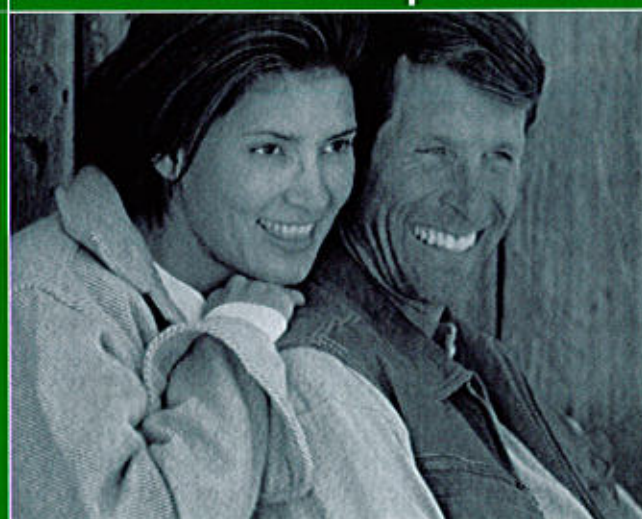
Si vous désirez les parcours et les horaires de ces rallyes, n'hésitez pas à nous contacter au siège social de l'association ou près d'un membre du team.

L.A.B. Sport Auto : Le labbé - 69290 Pollionnay
Tél : 04 78 48 14 16 ou 06 81 25 07 23

Nous espérons vous voir nombreux dans les rallyes pour supporter nos équipes tout au long de la saison.

A bientôt, le président, Christophe Giraud

Ce sont nos clients qui le disent !



**"Peugeot FAHY,
chaque jour,
ils nous facilitent
la vie"**

www.occasionsdulion.com/francheville

Dans l'ouest lyonnais, FAHY S.A.

25, avenue du Chater - FRANCHEVILLE - 04 78 34 00 20



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION GENEVIÈVE DUMONT

Les activités de l'association, pour l'année 2002, se rangent selon trois axes : les expositions personnelles, le suivi et la mise en valeur de l'œuvre de Geneviève Dumont et la préparation des événements exceptionnels de l'année 2003.

LES EXPOSITIONS PERSONNELLES :

Deux par an, selon la coutume, en mai-juin et septembre-octobre, d'une durée de cinq semaines, ouvertes au public en entrée libre, le dimanche après-midi, de 14 h à 18 h, avec possibilité de rencontrer l'artiste exposant et de commenter son travail avec elle ou lui. En dehors de ce cadre, des visites peuvent être organisées (voir, par exemple, scolaires).

En effet, l'Association, depuis quelques années, s'est donnée pour tâche un travail en direction du scolaire : les artistes rencontrent les classes, chaque classe a sa visite commentée par l'artiste, l'échange touche aux œuvres exposées mais aussi à la démarche de création. Cette activité est coanimée avec les enseignants et encadrée par les membres de l'association. La durée de l'animation varie en fonction de l'âge des élèves. Les visites s'adressent aussi bien à des enfants de classe maternelle que de classes terminales de lycée. Classes rencontrées : maternelle-grande section et classes primaires de l'école Michel Serres de Pollionnay, classe terminale "lettres-arts" du lycée N.D. de Bellegarde (Trévoux), soit au total, 6 classes par exposition.

Nature des œuvres présentées en 2002 :

- Kwon Sun Ran : artiste coréenne ; après des études artistiques à l'Université de Mok Won (Corée du Sud), elle s'inscrit aux Beaux-Arts de Lyon où elle obtient le diplôme national supérieur d'Expression Plastique ; elle travaille à Paris. Elle propose une peinture abstraite, "raffinée, précieuse, féminine, la couleur s'hérise d'Occident. Les effets de transparences, de camaïeux, sont inhérents à l'huile, mais la délicatesse dans le mouvement est toute orientale" écrit Gilbert Gardes, historien d'art.



Kwon Sun Ran et les enfants de l'école Michel Serre

- Sylvie Sauvageon : après des études supérieures en arts plastiques à l'Université d'Aix-en-Provence, devenue enseignante, elle travaille à Lyon où elle a son atelier. Elle a présenté un travail sur le lait et le blanc dont elle dit : "L'ensemble s'articule autour de trois axes : le temps, le lieu, la narration quotidienne. Quelle que soit la forme de mes travaux, ils consistent toujours à raconter des histoires. Je cherche au fond de la matière, des fragments d'histoire. A Pollionnay, la rencontre a eu lieu... La découverte des œuvres de Geneviève Dumont a déclenché la mise en route d'un nouveau projet... Le blanc sera au cœur du travail..." Cette artiste a fait l'objet de deux articles de critiques lyonnais : B. Gouttenoire et S. Chaine.

Hommage rendu à Bernard Dumas

Après le décès de Bernard Dumas, survenu le dimanche 10 mars 2002, le CA de l'association a souhaité lui rendre un hommage. Il avait exposé en juin 2000 et avait laissé à tous le souvenir d'une personne très humaine, ouverte et attachante. Cette manifestation s'est déroulée le samedi 8 juin 2002 sous la forme d'une exposition animée, à laquelle sa famille et ses amis ont été conviés.

Rappel : les artistes qui désirent profiter de "la Remise" pour exposer, doivent déposer un dossier afin que la commission de choix puisse les examiner. Le travail présenté doit répondre aux critères de l'art contemporain, que ce soit peinture, sculpture ou installation.



Vernissage du 7 septembre 2002, au centre Sylvie Sauvageon

LE SUIVI ET LA MISE EN VALEUR DE L'ŒUVRE DE GENEVIÈVE DUMONT.

Les investigations de l'association à propos des œuvres de Geneviève Dumont placées dans le domaine public à la suite de commandes, ont permis de relever que des œuvres d'autres artistes souffrent aussi de dégradations, des photos-documents peuvent l'attester. Un des rôles de l'association consiste à attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce problème.

- mise en place dans le domaine public d'une sculpture monumentale de Geneviève Dumont : "Le Trône Magique".

Cette œuvre, qui a figuré dans plusieurs expositions, est actuellement conservée à "la Remise". Elle sera placée au Fort de Bruissin, Cité des Artistes, en permanence, à la

VIE ASSOCIATIVE

suite d'un don fait à la ville de Francheville par la famille de Geneviève Dumont et l'association. Cette action convient dès lors que l'œuvre sera mise en valeur en un lieu vivant, riche en manifestations artistiques : expositions, festival de jazz, etc. L'œuvre sera visible à partir de septembre 2003.

PRÉPARATION DES ACTIONS 2003

Le CA s'est réuni le samedi 7 décembre 2002.

• manifestations habituelles : les artistes présentés par le comité de sélection ont été retenus en vue des expositions personnelles de 2003. cela fera l'objet d'une information lors de l'AG du 22 mars 2003.

• manifestations extraordinaires : deux dates à retenir !

- le 20 septembre 2003 : inauguration de la sculpture de Geneviève Dumont au Fort de Bruissin. A cette occasion, et pour une durée d'un mois, une exposition collective est organisée qui présentera les artistes qui ont connu Geneviève Dumont à divers titres.

- les 4 et 5 octobre 2003 : "L'Association Geneviève Dumont a 10 ans !".

Née en 1993, le jour de l'inauguration à Pollionnay de la sculpture placée dans l'espace piétonnier, l'association s'est ensuite installée à "la Remise" en 1995, lieu aménagé par la famille à cet effet... Ces deux journées se dérouleront à Pollionnay, à "la Remise" et à la salle des Fêtes. L'association proposera une exposition ouverte au public sur les deux jours et une soirée, le samedi 4, à la salle des Fêtes. Les modalités et le contenu restent à définir, à organiser. Des réunions seront prévues dans ce but.

Projet 2003

1) 2 expositions personnelles :

- du 24 mai au 30 juin : Clara-Victoire Cuzin : peintures, dessins.

- du 6 au 30 septembre : Franck Etienne : peinture.

2) Manifestation au Fort du Bruissin, Francheville (69), à l'occasion de la mise en place d'une sculpture monumentale de Geneviève Dumont : 20 artistes sont impliqués. Ils illustrent une période de la carrière de Geneviève Dumont, au cours des années 70. Cette manifestation est réalisée avec le concours de la municipalité de Francheville.

3) Le dixième anniversaire de l'association : les 4 et 5 octobre 2003 à "La Remise" et la salle des Fêtes de Pollionnay

Contenu : une exposition d'art contemporain en entrée libre, le samedi 4, après-midi, en entrée libre et le dimanche 5, construite autour de deux axes et de deux lieux, soit :

- une rétrospective : dix ans d'art contemporain à "La Remise".

- les artistes plasticiens et l'écrit, (artistes plasticiens écrivant eux-mêmes ou inspirés par de grands auteurs).

- une rencontre avec les artistes programmée soit le samedi après-midi, soit le dimanche après-midi.

- une soirée-spectacle, avec entrée payante : soirée poétique et musicale, le samedi 4.

Pour l'équipe de "la Remise", J. Pradelle

LES CLASSES EN 3

La journée des classes aura lieu le dimanche 13 avril 2003.

Déroulement :

- 8 h 30 : vente des chapeaux, salle Jourdan ;

- 9 h 15 : messe ;

- 10 h 30 : recueillement aux monuments aux morts ;

- 11 h : défilé ;

- 12 h : vin d'honneur ;

- vers 12 h 30 : repas à la salle des Fêtes.

Afin que cette journée soit agréable à tous, nous comptons sur la présence de tous les classards, ainsi que leur familles et amis.

Les bébés de 2003 sont invités à participer au défilé.

Les repas sont à retenir avant le 7 avril soit au bar/tabac "le Pollionnay" soit directement chez Francis Corbière au 04 78 48 16 00.

Adultes : 20 euros, enfants : 7 euros

A bientôt

Le bureau des classes en 3,
Françoise Lespinasse

Jacques Poix
Communications...

Créateur
Concepteur
Imprimeur
Reprographe

Siège Social

4, impasse Berthelot • 69160 Tassin
Tél. : 04 78 34 89 18 • Fax : 04 78 34 88 91
E-mail : jacquespoixcom@wanadoo.fr

Magasin

Fournisseur en papeterie
50, avenue Victor Hugo • 69160 Tassin
Tél./Fax : 04 78 34 99 17

VIE ASSOCIATIVE



Rendez-vous les 16, 17 et 18 mai 2003 aux

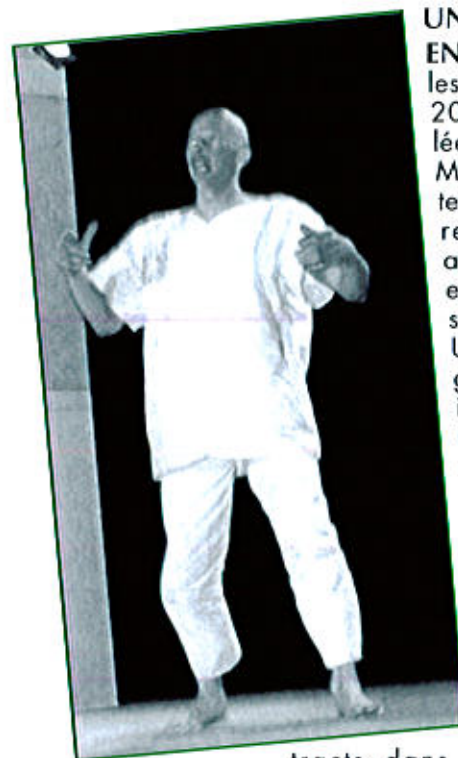
Journées des Arts 2003

COURANTS D'ARTS, QUI SOMMES-NOUS ?

L'association Courants d'Arts (loi 1901 sans but lucratif), dont le siège est à Pollionnay, a pour objectif de concevoir et promouvoir des événements artistiques, "les Journées des Arts", où tous les ARTS se rencontrent. Courants d'Arts souhaite proposer une ouverture différente à l'art, une découverte originale et accessible des multiples formes qu'il peut revêtir.

UNE ÉDITION 2002 ENCOURAGEANTE

les Journées des Arts 2002 se sont déroulées du 3 au 5 mai. Même si le beau temps n'était pas au rendez-vous, les artistes et le public, eux, étaient bien présents !



Un résultat encourageant qui nous a incités à recommencer et à faire encore mieux en 2003. Tous les détails du programme, les artistes, les lieux, les horaires et tarifs seront communiqués par affichages et distributions de tracts dans la commune de Pollionnay et aux alentours, ainsi que par la presse. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en appelant le siège de l'association (04 78 48 18 65). Courants d'Arts met également à votre disposition son site Internet : www.courantsdarts.com. Artistes de Pollionnay, à l'heure où vous lisez ces lignes, il est encore temps de vous faire connaître pour une participation éventuelle à la scène ouverte, pour exposer vos œuvres ou encore montrer vos talents de musiciens ou de comédiens...

CONTACTEZ-NOUS !

Association Courants d'Arts
Les Béchères - 69290 Pollionnay
Tél. 04 78 48 18 65
Site : www.courantsdarts.com
E-mail : contact@courantsdarts.com



LE FESTIVAL "LES JOURNÉES DES ARTS"
DE POLLIONNAY SE DÉROULERA CETTE ANNÉE
DU VENDREDI 16 MAI À 18 H
AU DIMANCHE 18 MAI 2003 À 17 H.

Organisé par l'association Courants d'Arts (association loi 1901 dont le siège est à Pollionnay) avec le soutien de la municipalité de Pollionnay et du Conseil Général, le Festival "les Journées des Arts" est comme l'année passée l'occasion de profiter d'un programme très varié, centré sur la rencontre de tous les Arts : créateurs et artistes de toutes les disciplines et de tous les styles nous ferons partager leur passion. Seront proposés : expositions de peinture, sculpture, photographie, théâtre, musique... C'est à côté de chez vous !



Les Journées des Arts sont l'occasion de découvrir les œuvres d'artistes Rhônalpins, amateurs ou professionnels, et d'échanger avec eux de façon conviviale et sympa-

VIE ASSOCIATIVE

thique. Les artistes feront leur possible pour être présents durant toute la manifestation.

La salle des Fêtes, la Maison de la Rencontre et la Maison des Jeunes ouvriront leurs portes pour accueillir les visiteurs.

Les Journées des Arts c'est...

...Une exposition artistique permanente (peinture, dessins, sculptures, photos d'arts...), qui débutera le 16 mai à 18 h, et se poursuivra jusqu'au dimanche 18 mai à 17 h...

...Du théâtre et spectacles de scènes...

...De la musique : concerts, soirées, caf'con', animations musicales... tous les styles, du jazz au pop-rock...

...Une scène ouverte le samedi après-midi, où se succéderont de nombreux artistes...

...Et des animations originales, que nous vous invitons à découvrir !

Comme l'an dernier, il sera possible de se restaurer sur place.

Attention : vous avez intérêt à réserver pour profiter de la Pasta p'ARTy !

Les habitants de Pollionnay et de la CCVL (Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais) bénéficieront d'un tarif préférentiel !

G. Martin

S.A.R.L. BEAUPELLET



CHAUFFAGE FUEL ET GAZ
SANITAIRE
ZINGUERIE
DÉPANNAGES



QUALIFICATIONS : PGN, PGP, QUALIBAT
☎ 04 78 48 12 48 - Fax : 04 78 48 16 57
« La Rapaudière » 69290 Pollionnay

MERCI DE FAIRE CONFIANCE
AUX ANNONCEURS
QUI AIDENT À LA PARUTION
DU BULLETIN MUNICIPAL

HAUTE COIFFURE RENATO



Rénato
STYLISTE

Création



PRODUITS L'ORÉAL

TASSIN

157, av. Charles de Gaulle Tél. 04.78.34.77.71

CRAPONNE

66, av. Edouard Millaud Tél. 04.78.57.33.60

INTERCOMMUNALITÉ

CCVL

PLÉNIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2002

Gestion et exploitation de la déchetterie intercommunale

Le Conseil de communauté a approuvé le marché d'exploitation de la déchetterie intercommunale à passer avec la société COVED. Ce marché a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2003.

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères, déchets et résidus pour 2003

Le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu aux usagers. En effet, le calcul est effectué en fonction d'un tableau de répartition de parts. Ce calcul tient compte pour les particuliers, de la composition familiale et pour les entreprises, de la nature de leur activité. Le Conseil de communauté a fixé la somme totale à recouvrer à 1 198 400 euros et le montant de la part à 112 euros.

Adhésion de la CCVL à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

L'Agence d'urbanisme est une association qui réalise des programmes d'études dans des domaines très divers (développement urbain, économique, social et culturel). Elle constitue un outil d'aide à la décision

publique grâce à son centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherche, de conseils et de formation. Le Conseil a décidé d'adhérer à l'Agence d'urbanisme pour une cotisation annuelle de 600 euros. Cette adhésion permettra d'avoir accès à toutes les informations utiles, notamment pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

PLÉNIÈRE DU 4 FÉVRIER 2003

Espace récréatif Guignol à Brindas

Le Conseil a approuvé le programme permettant de conduire l'étude nécessaire à la réalisation de cet espace et a choisi comme procédure, le marché de maîtrise d'œuvre négociée.

Convention d'objectifs avec l'association Solidarité-Emplois

Depuis quelques années, la CCVL apporte son soutien financier à Solidarité-Emplois. Compte tenu de l'évolution de l'association et de ses actions, le Conseil a décidé de signer une convention définissant précisément les objectifs qu'elle doit atteindre.

Aude Poinot

INTERCOMMUNALITÉ

APRAC LE LYONNAIS

Depuis 1991, notre association anime le circuit des 9 églises ou chapelles romanes en Pays Lyonnais.

De Pâques à Toussaint, des personnes bénévoles, proches de chaque site (sur l'ensemble des sites, elles sont environ 140 pour accueillir et guider : touristes, visiteurs ou pèlerins... En 2002, ils furent environ 12 000) effectuent à tour de rôle une permanence pour recevoir les personnes. Pour la Chapelle de Lornay à Pollionnay, les visites ont lieu les premiers dimanches du mois de 14 h 30 à 18 h 30. Certains sites ; plus visités que d'autres, organisent des permanences plus fréquentes et ponctuelles.

Du 4 mai au 28 juin 2003 auront lieu en collaboration avec le mouvement choral "A Cœur Joie" une suite de 9 concerts (un sur chaque site), "Printemps Choral 2003" des églises romanes en Pays Lyonnais.



CLUB CYCLISTE INTERCOMMUNAL DES VALLONS DU LYONNAIS



Tous les samedis de 14 h 30 à 16 h 30, piste du Pipora à Sainte Consorce.

Contact : M. Fautrière au 04 78 87 68 37 - 04 74 26 59 04

Une réalisation de la commune de Sainte Consorce et de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Siège du club :
Mairie de Sainte Consorce
4, rue de Verdun, 69280 Sainte Consorce

E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoit Launay - Tél. 04 78 44 85 13

**OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h**



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - **69290 POLLIONNAY** (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

INFOS DIVERSES

ESPACE FORMATION

Pour faire connaître les formations industrielles et leurs perspectives d'emplois, l'Espace Formation organise des Journées Portes Ouvertes, les :

- samedi 29 mars 2003
- samedi 12 avril 2003

à l'Espace Formation (AFPI CFAI)
10, boulevard Edmond Michelet
(prolongement du boulevard Ambroise Paré)
69008 Lyon - Métro "Mermoz-Pinel"
Bus 24, 38 et 62 arrêt "Mermoz Californie"

EDF



En période hivernale, les installations de chauffage sont parfois à l'origine d'accidents par intoxication, dus à une mauvaise utilisation ou à un entretien défectueux.

Pour prévenir ce type d'accidents, une brochure intitulée "l'hiver en toute sécurité" a été récemment élaborée à l'initiative des

Ministère de la Santé de la Famille et des Personnes Handicapées, et Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.

Cette brochure explicative rappelle les mesures à prendre et les consignes à respecter pour un usage du chauffage en toute sécurité. Elle se trouve à votre disposition en mairie.

RÈGLEMENTATIONS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DES ÉQUIDÉS

Dans un contexte général de recherche de traçabilité et de lutte contre la fraude, l'identification de tous les équidés est rendu obligatoire par le décret n°2001-913 du 5 octobre 2001.

Dans ce cadre, tout équidé sevré doit être identifié, accompagné d'un document d'identification conforme à la réglementation communautaire, et être immatriculé auprès du fichier central zootechnique. L'identification des jeunes animaux doit se faire avant sevrage et au plus tard le 31 décembre de leur année de naissance.

Selon ce décret, tout détenteur d'équidé doit posséder le document d'identification et la carte d'immatriculation de ce dernier, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe. Est défini comme détenteur d'équidé toute personne physique ou morale responsable d'un équidé à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché ou à l'occasion d'une manifestation culturelle.

L'identification des équidés se fait par les personnels qualifiés des Haras Nationaux et les vétérinaires habilités (liste disponible sur le site Internet des Haras Nationaux). Une fois le signalement établi, celui-ci doit être renvoyé aux Haras Nationaux, service d'identification des chevaux ONC-BP3-19231 Arnac-Pompadour, qui éditeront alors le document d'identification officiel du cheval et l'envoieront au propriétaire, accompagné d'une carte d'immatriculation (carte de propriété) à son nom. Les frais de signalement ainsi que d'édition du livret d'identification et de la carte d'immatriculation (25 euros) sont à la charge du propriétaire de l'équidé.

Les chevaux destinés à l'abattage doivent de plus être identifiés par pose d'un transpondeur électronique (par un vétérinaire habilité) avant son départ pour l'abattoir (arrêté du 30 avril 2002-JO n°104 du 4 mai 2002, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2002).

Une fiche se trouve à votre disposition auprès de votre mairie.

DÉPANNAGES ÉLECTRO-MÉNAGER

Votre spécialiste :

ROGER BRIARD

Magasin : 13, place du Marché - VAUGNERAY
Tél. 04 78 45 87 30 - Fax 04 78 45 93 78

INFOS DIVERSES

COMITÉ DU RHÔNE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Savez-vous que le comité du Rhône assure ou participe à :

• L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION

Le comité édite une série de documents gratuits à disposition du public. Ils exposent, d'une façon accessible à tous, les règles de vie, les précautions à prendre pour réduire les risques d'apparition des cancers ainsi qu'une information sur les plus fréquents, leurs symptômes et les traitements possibles.

Le comité, homologué par l'Éducation Nationale, intervient dans les écoles dans le cadre des cours de SVT, afin de donner au jeune public une information permettant la meilleure prévention et organise, avec les enseignants des petites classes, des concours primés sur le thème de la santé.

• L'AIDE AUX MALADES ET LEUR FAMILLE

Pour répondre à vos questions, vous informer et vous soutenir, son service "Accueil-Cancer" propose :

- une écoute téléphonique au 04 78 24 14 74 ou 04 37 24 95 35, et un accueil;
- des groupes de parole pour les malades et anciens malades;
- une consultation avec une psychologue;
- une aide financière ponctuelle, sur dossier établi par une assistante sociale.

La décentralisation des structures de la Ligue en fait la seule grande association de lutte contre le cancer susceptible d'assurer cette mission.

Elle lui permet d'être plus proche du public et de mener une action efficace également en matière de prévention.

Sont à disposition des administrés en mairie les brochures et documents LIGUE susceptibles de les intéresser.

Une dernière précision : le Comité du Rhône ne peut remplir sa mission que grâce à l'action de bénévoles, les personnes intéressées par cette activité seront les bienvenues en nous contactant :

86 bis, rue de Sèze

Lyon 6^e

ou en téléphonant au 04 78 24 14 74



L'ARAIRE

La Maison d'Exposition de l'Araire ouvrira ses portes du 2 avril au 30 novembre 2003.

Maison d'Expositions de l'Araire
23, rue de la Cascade - 69510 Yzeron
Renseignements au 04 78 45 40 37

Ouverture au public : de début avril à fin novembre, les mercredi, jeudi, samedi, dimanche, de 14 h à 18 h. Tarifs : 2 euros.

Ouverture pour les groupes (minimum 10 personnes) : tous les jours, sur rendez-vous.

Tarifs : visite commentée : 2,50 euros. Visite des aqueducs romains : 3 euros (1/2 journée), 4 euros (journée).

Cette année les animations sont réparties sur trois périodes :

- printemps portes ouvertes aux associations et aux artistes : 2 avril au 1^{er} juin.
- l'été des Musées : 4 juin au 7 septembre.
- l'automne des photos : du 10 septembre au 30 novembre.

Expositions :

l'architecture rurale en Pays Lyonnais,
les aqueducs romains de Lyon,
le tissage du velours de soie dans l'Ouest Lyonnais
de 1830 à 1930

Karine Tèche

Mr. Bricolage

2, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Tél. 04 78 57 33 11 - Fax 04 78 44 82 02
<http://www.mr-bricolage.fr>

INFOS DIVERSES

NOUVEAU PROPRIÉTAIRE À LA CROIX DU BAN



L'auberge de la Croix du Ban vient de changer de propriétaire.

La maison s'appelle désormais "Relais Auberge Campagnarde".

Aux confins de la Commune de Pollionnay, cette auberge, limitrophe de Saint-Pierre-la-Palud (parking), de Sourcieux-les-Mines (salles du restaurant), était très appréciée des touristes.

Le nouveau dirigeant et chef de cuisine est un jeune de 19 ans, Cédric Espinasse.

Malgré sa jeunesse, son parcours est déjà bien rempli : apprentissage cuisine de deux ans à l'auberge de Jons sous la responsabilité de M. Navez, ancien propriétaire de la Cour du Roy à Pollionnay et au C.F.A. de Balan, suivi d'un apprentissage pâtisserie d'un an toujours à l'auberge de Jons et à la M.F.R. de Balan.

Hervé de Rouville

MERCI DE FAIRE CONFIANCE
AUX ANNONCEURS
QUI AIDENT À LA PARUTION
DU BULLETIN MUNICIPAL

le jardin des lettres

LIBRAIRIE

83, avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE

Téléphone & télécopie : 04 78 44 66 54

DEPUIS LE 3 AVRIL 2001
NOUVELLE PROPRIÉTAIRE DU SALON DE COIFFURE

-INFINITIF-

Mlle Audrey RAYMOND
pour vous servir

Du mardi au vendredi	Samedi
9 h 00 - 12 h 00	8 h 30 - 16 h 30
14 h 00 - 18 h 30	Non stop

Venez la découvrir

Tél. 04 78 48 17 65

Cabinet d'Architecture SERIZIAT

Jean-François/Jean-Charles



69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

Réparation agricole
Maurice Perraud

Concessionnaire ZETOR

ZA de Clape-Loup
69280 Ste-Consorce

Tél. 04 78 87 60 40

Fax 04 78 87 60 41



TRIBUNE DU CITOYEN

CHRONIQUE D'UNE CORVÉE VRAIMENT SALÉE !

Félicitations aux deux nouvelles cantonnières de Valency.

Elles ont bravé la neige, le froid et la voirie.

Elles ont salé avec des moyens très rudimentaires 200 m d'un chemin très pentu 2 heures durant.

Encore bravo et remerciements de toute la communauté.

Du vrai travail de Pro... de femmes !

Françoise Georges et Hélène Barras



QUESTION À UNE RÉPONSE

DE "QUESTION-RÉPONSE" N° 80 : "EFFARANT !"

Comment, dans une démocratie vraie, des dirigeants peuvent-ils imposer un règlement qui est fait pour tous les citoyens, selon les principes mêmes de notre République et, en même temps (par l'intermédiaire de leurs collaborateurs) le laisser violer cavalièrement ?

Cela est de la discrimination et c'est inacceptable !

C'est bien entendu, sur le fond de ce problème que j'interviens (1^{er} paragraphe au dessus) et non sur la forme, c'est-à-dire, en l'occurrence, "tondre" en empiétant sur les horaires interdits par le dit règlement. Le bruit, d'où qu'il vienne étant toujours le même !

Je pense qu'il serait plus droit de reconnaître la "faute" plutôt que de vouloir, à tout prix se justifier, avec de fausses raisons, comme la charge de travail, ce qui n'est pas l'apanage des employés de mairie.

Il y a en France 8 000 lois et 40 000 décrets.

Si chaque citoyen les interprète à sa façon, alors, bonjour la Pagaille !

Paul Vial



Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge.

Cette-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé. Cure médicale - Long séjour

69290 Pollionnay par Craponne - Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

Les Aurélias

M. BROSSARD Laurent

- CRÉATION
- ENTRETIEN ESPACES VERTS
- MACONNERIE
- TERRASSEMENT



Ponce Chenevière
69290 POLLIONNAY
N° Siret 415 261 163 00018

Tél. 04 78 48 18 62
Portable 06 07 05 56 04

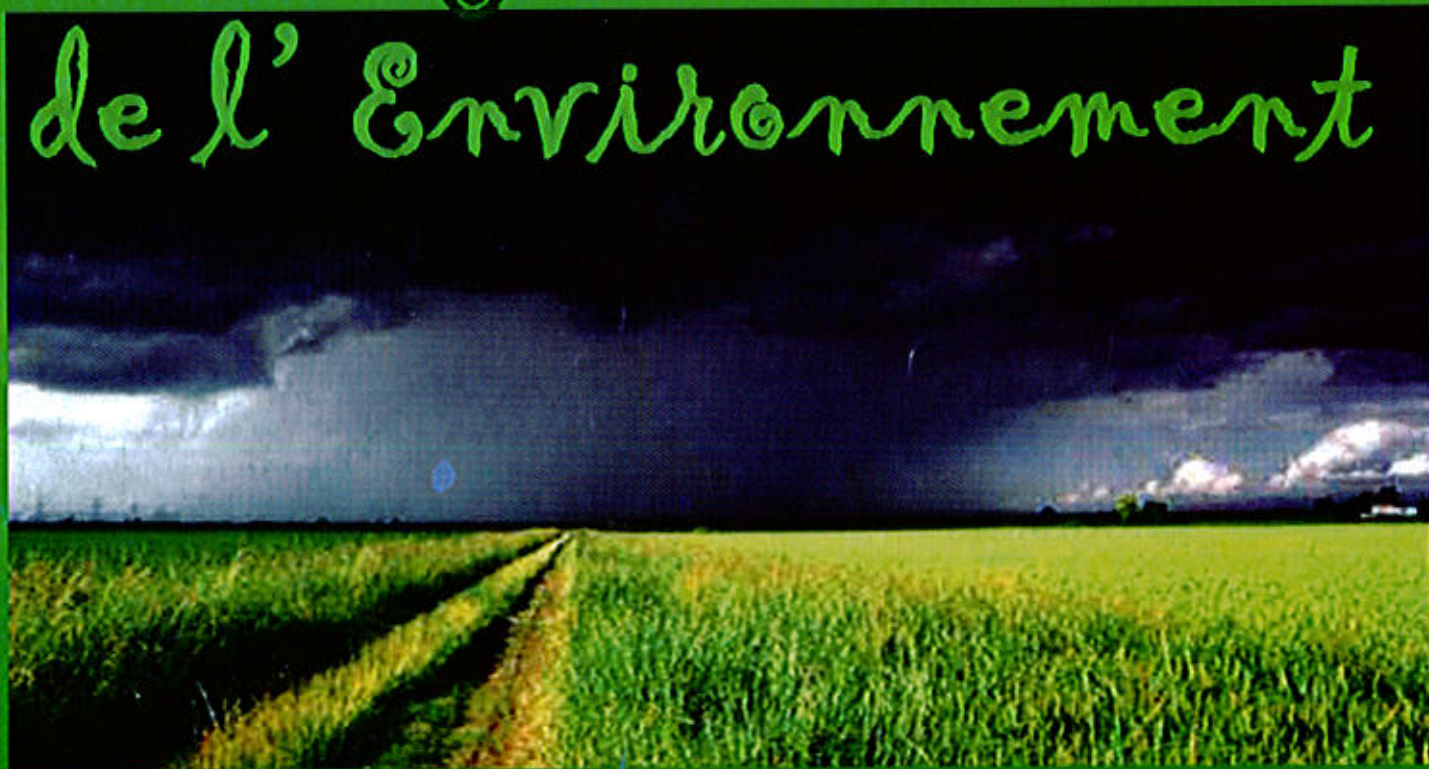
Marc BOUCHARD
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation



La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78

Journée de l'Environnement



"balades et environnement"

samedi 17 mai

venez nombreux !

Rendez-vous à partir de 8h30

au stade de Pollionnay

pour le départ des 3 circuits

